

RÈGLEMENT FINANCIER DEMI-PENSION LYCÉE

ACCES RESTAURANT SCOLAIRE

HORAIRES RESTAURANT SCOLAIRE (à titre indicatif année 2022-2023) :

Le restaurant scolaire est ouvert du lundi au vendredi.

Le déjeuner est servi de 11h15 à 13h00 ; (fermeture à 13h15)

LA DEMI-PENSION

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le prix du repas a été fixé à 4,10 € par la Région Occitanie.

- Il est recommandé de charger son compte de cantine comme suit, notamment en période de rentrée scolaire :

61,50 € soit 15 repas à 4,10 €

Pour la rentrée scolaire 2022.2023 :

Les anciens élèves demi-pensionnaires peuvent approvisionner leur compte sur le site du lycée jusqu'au 02 juillet 2022 et à compter du 29/08/2022.

(<https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentification.php?site=aes00205>)

Pour les nouveaux élèves demi-pensionnaires DP :

1^{ère} démarche :

Renseigner la fiche d'inscription et la retourner à : restauration.joffre@ac-montpellier.fr

Vous recevrez par retour de mail, les identifiants de connexion pour approvisionner le compte de cantine **par CB, uniquement sur le site du lycée**, (paiement possible aussi par chèque à l'ordre de l'agent comptable ou en espèces à l'intendance)

2^{ème} démarche : L'accès au restaurant scolaire se fait :

- Avec la Carte Jeune Région qui leur tiendra lieu de carte de cantine ; pour toutes les informations concernant la carte jeune, utilisez ce lien : <https://www.laregion.fr/Demander-la-Carte-Jeune-Region#> :

A défaut de carte de Région, les élèves peuvent faire la biométrie à l'intendance.

- Avec la biométrie qui est un service gratuit réalisé à l'intendance et qui consiste à enregistrer un gabarit de la main sur le lecteur de Reconnaissance du Contour de la Main (RCM) et à l'associer à un numéro dans le logiciel de gestion du Service Restauration.

L'ouverture du compte de cantine sera faite **uniquement** une fois le compte approvisionné et l'accès à la cantine confirmé.

Attention : L'accès au restaurant scolaire sera refusé aux élèves DP dont le compte ne serait pas approvisionné (paiement accepté en espèces ou par chèque au service intendance).

Les lycéens peuvent décompter deux repas lors d'un déjeuner pour inviter un(e) camarade.

Il est strictement interdit d'introduire et de consommer dans le restaurant scolaire des aliments et boissons en provenance de l'extérieur.

- **Remboursement reliquat compte cantine** :

La demande est à adresser à l'agent comptable du lycée Joffre et doit être accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire. Elle peut être déposée à l'intendance ou envoyée par mail à restauration.joffre@ac-montpellier.fr . Le remboursement sera ensuite réalisé par virement bancaire.

En cas de difficultés financières, il est possible d'obtenir une aide du Fonds Social Lycéen pour la restauration en s'adressant à l'assistante sociale du lycée :

Marie-Line VISENTIN

04 67 14 84 96

Marie-Line.Visentin@ac-montpellier.fr

Pour tout complément d'information concernant la restauration :

 **04 67 14 84 98**

ou 04 67 14 84 90